



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 64070

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la menace de fermeture de l'hôpital local de Tournan-en-Brie pour des questions de sécurité. Les travaux nécessaires et la situation de trésorerie de l'établissement demandent un apport financier exceptionnel. Sont en jeu la situation de 140 personnes âgées, en soins de suite ou en maison de retraite, et l'avenir de 110 salariés. La hausse du tarif journalier de la maison de retraite, l'aide du conseil général, la vente de biens immobiliers ne sont pas des solutions durables. Elle lui demande quelle part il compte prendre pour garantir le maintien et le développement de cette structure de proximité.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités a été appelée sur la situation de l'hôpital local de Tournan-en-Brie et sur les mesures à prendre pour assurer le redressement de cet établissement. Un directeur intérimaire a été nommé. Un programme de travaux a été élaboré qui devrait débiter d'ici la fin de l'année. Dans l'immédiat l'ARH d'Ile-de-France a donné son accord pour affecter 50 000 euros à la sécurité des bâtiments en complément de la même somme dégagée par le conseil général en vue de renforcer le dispositif de sécurité incendie. L'élaboration du plan de redressement passe par une augmentation des tarifs de l'ordre de 17 %, ce qui maintien le prix de journée parmi les plus bas du département. La convention EHPAD a pris effet le 1er juillet 2005 pour la maison de retraite et la transformation de l'unité de soins de longue durée devrait intervenir d'ici au premier trimestre 2006. Enfin, s'agissant des lits de soins de jour, ils sont, depuis le 1er juillet 2005, transférés du centre hospitalier de Melun.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64070

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4205

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9570